



PSYCHOLOGIE

Extrait du PSYCHOLOGUESENRESISTANCE

PSYCHOLOGUE

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article533>

Psychologues Fonction Publique Hospitalière : contractuels/titulaires même combat

- PETITIONS -

Date de mise en ligne : lundi 25 mars 2013

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Non au salaire de misère !

25 mars 2013 / Union fédérale Médecins, ingénieurs, cadres, techniciens UFMICT

Depuis plus de 20 ans le salaire des psychologues n'a pas été revalorisé dans la fonction publique hospitalière !

Le salaire net d'un-e psychologue est de :

- ▶ 1425 Euros/mois en début de carrière avec un diplôme requis BAC+5 (master 2 ou DESS)
- ▶ et en fin de carrière, au bout de 30 ans dans le meilleur des cas, 2800 Euros (classe normale) et 3200 Euros (hors classe).

Dans le secteur conventionné, relevant de la convention collective nationale 66, un-e psychologue débute à 2400Euros net !

60% des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) sont contractuel-les et exercent souvent à temps partiel. Un-e psychologue exerçant à 50% touche 700Euros par mois, et vit en dessous du seuil de pauvreté !

Depuis la dernière décennie, la hiérarchie des salaires entre les professions au sein de la FPH ne respecte plus le niveau de formation. Certaines grilles ont été ponctuellement revalorisées sans tenir compte de l'équilibre de l'ensemble. Aujourd'hui, un-e psychologue débute au même salaire que d'autres professionnel-les de niveau licence, tandis qu'elle/il termine très en dessous de certaines professions dont le niveau de qualification est pourtant équivalent.

Les psychologues sont majoritairement des femmes : 80 % du corps environ. Comme dans toutes les filières très féminisées de la santé, la qualification et les responsabilités des psychologues ne sont pas reconnues et sont sous payées !

Nous revendiquons :

une reconnaissance salariale de notre qualification et de nos responsabilités,
une refonte complète de notre grille,
une grille linéaire en adéquation avec notre diplôme et les responsabilités accrues qui nous incombent,
un début de carrière au 8ème échelon actuel, soit 2450Euros brut, et le double en fin de carrière soit 4900Euros,
un déroulement de carrière plus court, sur 20 ans maximum.
462 signatures

Votre signature est validée. Merci !

Informatique et liberté

Données personnelles

L'utilisation des informations nominatives recueillies par ce site respecte la réglementation "informatique et libertés" et l'objet strictement syndical de la Fédération Cgt Santé et Action sociale. Aucune donnée personnelle n'est collectée à l'insu des visiteurs du site. Les seules données personnelles pouvant être collectées ne sont recueillies qu'à la suite de leur communication volontaire par les internautes souhaitant :

recevoir les lettres d'information du site
recevoir une réponse au courrier qu'ils nous adresseraient
adhérer via le formulaire présent sur le site.
Droit d'accès, de modification et de suppression

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression à l'égard de toute information vous concernant. Ce droit peut être exercé par courriel à l'adresse suivante : com@sante.cgt.fr